Envoyé en préfecture le 02/08/2022
Reçu en préfecture le 02/08/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220801-DEC202252-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

- 1 AOUT 2022

DEC202252
FINANCES ;
Acceptation d'un devis d'Orange pour raccorder le bâtiment des Frères Maristes à la fibre.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

VU le devis proposé par Orange

CONSIDERANT que le bâtiment des Frères Maristes et les logements qui vont y être aménagés dans une première tranche de travaux doivent être raccordées à la fibre optique

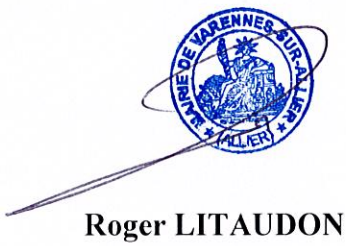
CONSIDERANT que la proposition faite par Orange est conforme aux attentes,

DECIDE d'accepter le devis :

- Prestations de travaux pour raccordement fibre : 5 718 € TTC.

Date d'effet du contrat : Août 2022 pour une durée de 12 mois

PUBLICATION au R.A.A.



Roger LITAUDON